



PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau de la Protection des
populations et des Affaires
générales

Affaire suivie par :
Charlotte HAREMZA
Tél : 03 27 93 59 81
Fax : 03 27 88 22 61

charlotte.haremza-sarrazin@nord.gouv.fr

A

Mesdames, Messieurs les Maires
de l'arrondissement de Douai

Douai, le 14 novembre 2017

Objet : campagne de prévention du risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Chaque année, en période hivernale, plusieurs milliers de personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. La prévention consiste à faire adopter les bons gestes et à informer sur les règles de sécurité concernant le fonctionnement des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne.

Je vous invite à aller sur le site internet de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé : <http://www.inpes.sante.fr> (Rubriques : *Espaces thématiques – Accidents de la vie courante – intoxication au monoxyde de carbone*). Vous pourrez y consulter et télécharger de la documentation sur le sujet, ainsi que commander des affiches ou des dépliants.

Je vous en souhaite bonne réception.

Bien cordialement.

Le Sous-Préfet,

Jacques DESTOUCHES

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson (braseo, barbecue) et groupes électrogènes



Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson

2015-10-15-14 - 03/05/2015 14h 41 - 03/05/2015 - 14h 41 - 03/05/2015 - 14h 41